



Régie de l'énergie
du Canada

Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie du Canada

2021-2022

Plan ministériel

La version originale a été signée par

Gitane De Silva
Présidente-directrice générale
Régie de l'énergie du Canada

La version originale a été signée par

L'honorable Seamus O'Regan, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles

Canada 

Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de la Régie de l'énergie du Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que la Régie de l'énergie du Canada soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec la Régie de l'énergie du Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@cer-rec.gc.ca

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the Canada Energy Regulator, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the Canada Energy Regulator is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the Canada Energy Regulator.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@cer-rec.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada
2021 représentée par le Régie de l'énergie
du Canada

Plan ministériel

(Régie de l'énergie du Canada)
N° de cat. NE2-24F-PDF
ISSN 2562-9743

Ce rapport est publié séparément dans les deux langues officielles. On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande.

Demandes d'exemplaires:

Bureau des publications
Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Courrier électronique :
publications@rec-cer.gc.ca
Fax : 403-292-5503
Téléphone : 1-800-899-1265

Imprimé au Canada

Veuillez noter que dans le présent document, la forme masculine est employée comme générique et l'intention n'est nullement discriminatoire.

© Her Majesty the Queen in Right of
Canada 2021 as represented by the Canada
Energy Regulator

Departmental plan

(Canada Energy Regulator)
Cat No. NE2-24E-PDF
ISSN 2562-9735

This report is published separately in both official languages. This publication is available upon request in multiple formats.

Copies are available on request from:

The Publications Office
Canada Energy Regulator
Suite 210, 517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta, T2R 0A8

E-Mail:
publications@cer-rec.gc.ca
Fax: 403-292-5503
Phone: 1-800-899-1265

Printed in Canada

Please note the masculine gender, when used in this document, is generic with no discrimination intended.

Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration	1
Message de la présidente-directrice générale.....	3
Aperçu de nos plans	5
Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus	9
Processus décisionnel	9
Surveillance de la sécurité et de l'environnement.....	13
Information sur l'énergie	18
Mobilisation.....	22
Services internes : résultats prévus.....	27
Dépenses et ressources humaines.....	31
Dépenses prévues	31
Ressources humaines prévues.....	35
Budget des dépenses par crédit voté.....	36
État des résultats condensé prospectif.....	37
Renseignements ministériels	39
Profil organisationnel.....	39
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités.....	39
Contexte opérationnel	39
Cadre de présentation de rapports	39
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes	41
Tableaux de renseignements supplémentaires	41
Dépenses fiscales fédérales	41
Coordonnées de l'organisation	42
Annexe : définitions	43
Notes en fin d'ouvrage.....	47

Message de la présidente du conseil d'administration

C'est un honneur pour moi de présenter le Plan ministériel de la Régie de l'énergie du Canada (la « Régie ») pour l'exercice 2021-2022.

Le Plan ministériel procure aux Canadiens et aux parlementaires de l'information sur le travail de la Régie et donne un aperçu des éléments qui retiendront notre attention au cours du prochain exercice. On y raconte également la façon dont la Régie fonctionnera en 2020-2021.

L'établissement de l'orientation stratégique de l'organisation est la pierre d'assise du rôle du conseil d'administration, et je suis ravie du fait que le nouveau plan stratégique de la Régie sera mis en œuvre durant le prochain exercice.

Le plan stratégique est le fruit de conseils recueillis auprès du [Comité consultatif autochtone](#)ⁱ, des commentaires de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada, de l'analyse réalisée à l'échelle de l'ensemble de l'organisation, de la consultation d'autres ministères et de la vaste rétroaction obtenue des parties prenantes.

Le plan stratégique constituera le fondement de notre travail au cours du prochain exercice. On y fait état d'une nouvelle mission, d'une nouvelle vision et de quatre priorités stratégiques pour la Régie.

La mission concorde avec le mandat de la Régie exposé dans la [Loi sur la Régie canadienne de l'énergie](#)ⁱⁱ (« LRCE »). Notre nouvelle mission s'énonce comme suit :

Réglementer l'infrastructure afin d'assurer la livraison sécuritaire et efficace de l'énergie aux Canadiens et ailleurs dans le monde; protéger l'environnement; respecter les droits des peuples autochtones du Canada; fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie.

La vision expose nos idéaux quant au type d'organisme de réglementation que nous nous efforçons d'être et renforce les engagements pris dans le préambule de la LRCE. Notre nouvelle vision est la suivante :

Organisme de réglementation de l'énergie doté d'un effectif exemplaire en qui les Canadiens ont confiance, qui veille à la sécurité et à la durabilité de l'environnement, qui tisse de solides liens avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits et qui améliore la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale.

Les quatre priorités stratégiques nous aideront à donner corps à notre vision et à notre mission et à guider nos actions dans la concrétisation des responsabilités essentielles de



l'organisation. Comme il est décrit plus en détail dans le présent Plan ministériel, nos priorités stratégiques sont les suivantes :

- Confiance;
- Réconciliation;
- Compétitivité;
- Innovation en matière de données et de technologie numérique.

Le travail de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada est un élément central de l'exécution de notre mandat. Bien que l'indépendance de la fonction décisionnelle de la Commission soit une composante fondamentale de la structure de gouvernance de la Régie de l'énergie du Canada, elle n'en fait pas moins partie de celle-ci et elle contribue au succès de l'ensemble de l'organisation.

L'exercice 2021-2022 est le premier exercice complet pour le Comité consultatif autochtone de la Régie de l'énergie du Canada, qui fait partie intégrante de la structure de gouvernance de celle-ci. Le mandat premier du Comité, créé en août 2020, est de guider le conseil d'administration sur la façon de resserrer les liens entre la Régie de l'énergie du Canada et les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

La création du Comité consultatif autochtone est une exigence clé de la LRCE, qui constitue un des mécanismes qui nous permettront de transformer en profondeur notre façon de travailler avec les peuples autochtones du Canada.

Nul doute que la pandémie de la COVID-19 continuera d'avoir des répercussions partout dans le monde au cours de la prochaine année. En cette période d'incertitude, la Régie de l'énergie du Canada est déterminée à s'acquitter de son mandat sans qu'il y ait de perturbations, en assurant la surveillance de l'infrastructure énergétique sous réglementation fédérale et la sécurité des collectivités établies près de ces installations.

La « réalisation de cette mission » serait possible uniquement avec le concours d'une équipe de professionnels dévoués et attachés à servir le public. Il va sans dire que la plus grande force de la Régie de l'énergie du Canada est son personnel, que je remercie de faire d'elle une organisation efficace et réceptive.

Cassie Doyle
Présidente du conseil d'administration
Régie de l'énergie du Canada

Message de la présidente-directrice générale

À titre de présidente-directrice générale, je suis extrêmement fière de diriger l'effectif de plus de 500 fonctionnaires dévoués de la Régie de l'énergie du Canada. Nous œuvrons ensemble à la réalisation de notre importante mission et à la concrétisation d'une vision forte qui nous inspire jour après jour.

Les incertitudes persisteront au cours de l'exercice 2021-2022, mais notre tâche, qui consiste à servir les Canadiens, elle, est limpide. La Régie de l'énergie du Canada ira de l'avant, en se concentrant sur son mandat et en faisant preuve de la souplesse nécessaire pour assurer la prestation des services que les Canadiens attendent de nous. Personne ne peut faire ce travail tout seul. Nous travaillerons en collaboration, tirant parti de notre diversité et recherchant sans cesse de nouvelles façons de nous soutenir les uns les autres.



La Régie de l'énergie du Canada s'est dotée d'un nouveau plan stratégique. À titre de PDG, c'est à moi qu'il incombe de veiller à sa mise en œuvre, en harmonisant efficacement notre nouvelle mission, notre nouvelle vision et nos quatre priorités stratégiques avec nos quatre responsabilités essentielles, qui sont les suivantes : la surveillance de la sécurité et de l'environnement, les décisions sur les projets énergétiques, l'information sur l'énergie et la mobilisation.

Au nombre des initiatives que la Régie entreprendra au cours de l'exercice 2021-2022 pour refléter cette approche, on note celles-ci :

- Mettre en place des mesures pour rendre les processus plus rapides et plus clairs. Cela suppose des mesures pour améliorer l'efficacité des processus décisionnels, soit définir et résoudre les problèmes qui surviennent par la mobilisation précoce; rationaliser certaines demandes à faible impact; fournir des instructions claires pour le dépôt des documents.
- Continuer à passer en revue et à actualiser nos activités de surveillance des installations réglementées pour assurer le respect des exigences relatives à la COVID-19 et la sécurité des Canadiens et des communautés autochtones établies à proximité des activités réglementées.
- Améliorer la communication de données et d'informations sur les installations relevant de la Régie de l'énergie du Canada en rendant l'information plus facilement accessible et compréhensible.

- Élaborer une stratégie nationale de mobilisation et étendre nos liens avec les peuples autochtones et les parties prenantes touchés.

Au centre de ce travail se trouve notre engagement absolu envers la sécurité. C'est ce que nous sommes et ce que nous faisons. La Régie de l'énergie du Canada s'emploiera à veiller à ce que les projets de son ressort soient construits et exploités de manière sûre et sécuritaire, sans poser de danger aux personnes, aux biens ou à l'environnement, et que la cessation de leur exploitation se déroule de la même façon.

À chaque étape de la construction d'un pipeline de compétence fédérale durant l'exercice 2021-2022, la Régie de l'énergie du Canada assurera la surveillance et tiendra la société pipelinière responsable, tout en veillant au respect de ses exigences et des engagements pris par des activités rigoureuses de vérification de la conformité. Les travaux liés au projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et à celui de la canalisation 3 se poursuivront en partenariat avec les comités consultatifs et de surveillance autochtones respectifs et les surveillants autochtones.

La Régie de l'énergie du Canada s'efforcera également, au cours de l'exercice 2021-2022, d'instaurer progressivement des changements au sein de l'organisation pour faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. Nous collaborerons avec le nouveau Comité consultatif autochtone pour transformer nos façons de faire avec les peuples autochtones en tant qu'organisme de réglementation, afin de respecter les perspectives, les connaissances, les enseignements, les valeurs, l'utilisation des terres et des eaux, les traditions orales et la vision du monde des Autochtones.

Le conseil d'administration, la Commission et le personnel de la Régie de l'énergie du Canada travaillent à l'unisson pour que nous soyons le meilleur organisme de réglementation possible, que nous soyons au service des Canadiens et que nous fassions une différence.

La Régie de l'énergie du Canada est au carrefour d'un certain nombre d'enjeux d'une extrême importance pour la population canadienne. Nous sommes en mesure d'avoir une incidence sur notre pays en nous acquittant de nos quatre responsabilités essentielles et en faisant progresser la réconciliation, en améliorant la compétitivité, en innovant en matière de données et d'information, et en bâtissant davantage la confiance des Canadiens. Nous vivons une période des plus intéressantes et nous sommes impatients de poursuivre dans notre voie.

Gitane De Silva
Présidente-directrice générale
Régie de l'énergie du Canada

Aperçu de nos plans

La Régie de l'énergie du Canada (la « Régie ») définit les secteurs qui sont prioritaires et qui ciblent de façon stratégique les activités de programme. Ces priorités stratégiques vont au-delà des résultats d'un programme donné. Elles requièrent une attention et une direction qui s'étend à la grandeur de l'organisation afin que ses façons de faire évoluent de manière systématique. La Régie relève les quatre priorités stratégiques interdépendantes qui suivent.

Confiance

La LRCE donne à la Régie le mandat et le pouvoir de prendre les moyens nécessaires pour gagner davantage la confiance des Canadiens dans son travail et le régime de réglementation de l'énergie du pays.

Pour ce faire, la Régie redoublera d'efforts pour mieux faire connaître les diverses facettes de son travail et favoriser une plus grande participation dans celui-ci. Nous entendons établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones du Canada, sensibiliser et habiliter notre effectif et resserrer les liens avec les personnes que nous servons.

Pendant l'exercice 2021-2022, nous nous emploierons à rendre plus efficaces nos efforts de communication, de transparence, de collaboration et de mobilisation inclusive dans tous les programmes. À cette fin, nous aurons recours à de nouvelles approches, de nouvelles technologies et des communications simples qui cultiveront davantage le dialogue avec la population canadienne. Nous donnerons aussi à l'équipe diversifiée d'experts de la Régie et aux Canadiens les moyens de prendre part à l'important débat sur l'énergie qui se déroule autour de nous, partagerons de façon plus ouverte nos données et nos analyses et améliorerons nos mécanismes de mobilisation précoce et de participation du public. Le personnel de la Régie s'appliquera à mettre en œuvre notre plan stratégique et à concevoir, en concertation, la culture organisationnelle recherchée. Nous nous assurerons également de disposer d'un plan intégré et stratégique des ressources humaines, qui nous positionnera, en tant qu'organisme de réglementation, pour réussir dans les années à venir.

Réconciliation

La Régie entend renforcer ses relations avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits en reconnaissant leurs droits, dans un esprit de respect, de coopération et de partenariat.

La LRCE habilite la Régie à transformer en profondeur sa façon de travailler avec les peuples autochtones du Canada, et établit des attentes à cet égard. Nous acceptons nos nouvelles responsabilités et, à cet effet, nous avons ajouté des attentes particulières en matière de réconciliation dans toutes les facettes de notre mandat. Ainsi, nous

contribuons à la réalisation de l'engagement du gouvernement du Canada sur le plan de la réconciliation, une priorité qui s'étend à la grandeur de l'appareil gouvernemental.

Durant l'exercice 2021-2022, nous lancerons plusieurs initiatives visant à donner corps à notre priorité stratégique de réconciliation afin de transformer notre façon d'interagir avec les peuples autochtones du Canada, en nous engageant à mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*ⁱⁱⁱ. Nous renforcerons la participation de ces derniers à la réalisation de notre mandat en reconnaissant leurs cultures, leurs connaissances et leurs histoires uniques, en améliorant les compétences culturelles du personnel de la Régie et en introduisant des changements majeurs dans les exigences et les attentes de l'organisation envers le secteur de notre ressort.

Dans notre cheminement vers la réconciliation, le travail du Comité consultatif autochtone s'avérera une précieuse source de sagesse et de conseils pour le conseil d'administration de la Régie, en agissant comme courroie de transmission directe pour les peuples autochtones du Canada.

Compétitivité

La loi habilitante de la Régie fait état de l'engagement du gouvernement à améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale grâce au travail de la Régie. La prise de décisions prévisibles en temps opportun, la stimulation de l'innovation et la mise en exploitation et la surveillance pendant tout le cycle de vie de projets solides sont autant d'aspects où la surveillance réglementaire de la Régie peut avoir une incidence sur la compétitivité à l'échelle mondiale.

La priorité stratégique en matière de compétitivité sera axée sur l'amélioration de la transparence, de la prévisibilité et de l'efficacité de la réglementation pendant tout le cycle de vie, sur l'amélioration et l'innovation de nos démarches de réglementation et sur la recherche de façons inédites de permettre à un organisme de réglementation de contribuer à la transition du Canada vers une économie à faible émissions de carbone. Nous consulterons les sociétés réglementées, les organisations autochtones et les parties prenantes dans le but d'explorer et d'instaurer de nouvelles approches de réglementation, de relever et d'éliminer les méthodes sans valeur ajoutée, et de clarifier la façon dont la Régie abordera les nouveaux éléments de ses règlements avec la mise en œuvre de la LRCE. Nous utiliserons des données pour passer en revue et simplifier nos processus, afin d'éliminer les exigences réglementaires qui ne produisent pas de résultats utiles sur le plan de la réglementation.

Au cours de l'exercice 2021-2022, nous nous emploierons à accroître la transparence du processus de réglementation, à guider le secteur de notre ressort aux moyen de meilleures directives sur le dépôt de documents et à collaborer avec d'autres organismes pour clarifier de nouveaux facteurs d'évaluation. Nous consulterons les participants à nos

processus de réglementation afin de relever les obstacles et les exigences réglementaires fastidieuses que nous pouvons modifier tout en assurant l'efficacité continue sur le plan de la réglementation. Nous entreprendrons également une recherche sur ce que les organismes de réglementation peuvent faire pour faciliter la transition du Canada vers un avenir énergétique à faible émissions de carbone.

Innovation en matière de données et de numérique

La priorité stratégique de la Régie en matière de données et d'innovation numérique établira une volonté ferme et une culture à la grandeur de l'organisation pour utiliser, de manière significative, des données et de l'information pour le personnel, l'industrie, les peuples autochtones et le public. En misant sur des compétences, des solutions et des systèmes axés sur les données, nous outillerons notre personnel afin qu'il puisse fournir des services de réglementation concurrentiels dignes du XXI^e siècle.

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Régie offrira à son personnel une formation de base et une formation spécialisée sur les compétences dans le domaine des données. Un effectif expert dans les données possèdera les compétences voulues pour assurer la prestation de services de réglementation efficaces et pour rester au diapason de la situation de l'industrie. La Régie accordera la priorité aux solutions axées sur les données pour favoriser l'innovation en tant qu'organisme de réglementation moderne. Nous extrairons et structurerons de plus gros ensembles de données dans le but d'en retirer des renseignements sur la réglementation qui pourraient être obscurs sur divers processus, projets ou analyses visant une étape particulière du cycle de vie.

En outre, la Régie continuera de rationaliser plusieurs systèmes de suivi réglementaire à but unique pour les demandes administratives courantes, ce qui permettra des gains d'efficacité pour les sociétés réglementées et une plus grande efficacité de la réglementation par la collecte et la diffusion de données de meilleure qualité.

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats prévus de la Régie de l'énergie du Canada, consultez la section « Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus » du présent rapport.

On trouvera les facteurs externes et internes susceptibles d'influer sur l'atteinte des résultats dans notre [site Web](#)^{iv}.

Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus

Cette section contient des renseignements détaillés sur les ressources et les résultats prévus de la Régie de l'énergie du Canada pour chacune de ses responsabilités essentielles.

Processus décisionnel

Description

Rendre des décisions ou formuler des recommandations à l'intention du gouverneur en conseil à l'égard de demandes, ce qui comprend la réalisation d'évaluations d'impact, au moyen de processus justes, transparents, rapides et accessibles. Les demandes concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, l'énergie renouvelable extracôtière, les droits et tarifs, la résolution des différends concernant l'indemnisation, les exportations et les importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Faits saillants de la planification

Tout au long de l'exercice 2020-2021, la Régie a traité de nombreuses demandes présentées en vertu de la LRCE et a terminé son examen des demandes qui avaient été déposées sous le régime de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*^v avant l'entrée en vigueur de la première. La Régie continue de revoir et d'améliorer ses processus de mobilisation précoce et d'offrir des possibilités véritables et inclusives de participation à ses processus de réglementation, même si la COVID-19 pose un défi sans précédent à tous ceux avec qui elle travaille en étroite collaboration. Nous avons réalisé des progrès considérables à ce jour et nous miserons sur cette expérience lors de nos premières demandes visant des projets de plus grande envergure. Ces demandes permettront de mettre à l'épreuve les nouveaux processus mis en place en vertu de la LRCE à une échelle plus grande et plus complexe, et chaque examen de demande enrichira notre compréhension des pratiques en matière de participation.

Les exigences de dépôt de la Régie exposent clairement les attentes de celle-ci envers les promoteurs sur ce qui constitue une mobilisation efficace avant le dépôt d'une demande, ainsi qu'en ce qui a trait aux renseignements que doit comporter une demande. Nous procurerons aux promoteurs une plus grande certitude en révisant et en actualisant continuellement nos exigences de dépôt pour qu'elles tiennent compte des apprentissages acquis avec le temps et qu'elles adaptent les attentes générales sur le plan des politiques de la Régie.

La transition de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* à la LRCE s'est accompagnée de la responsabilité pour la Régie de mener de véritables [consultations de la Couronne](#)^{vi} dans

un esprit de réconciliation. Le processus de consultation de la Couronne de la Régie met l'accent sur un échange proactif, transparent et collaboratif d'informations et sur la mobilisation des peuples autochtones du Canada. La Régie se concertera avec d'autres ministères fédéraux pour voir comment peuvent être résolues les questions ou les préoccupations soulevées par les peuples autochtones du Canada qui peuvent concerner d'autres domaines de responsabilité fédérale.

Pour concrétiser la responsabilité essentielle relative aux processus décisionnels en 2021-2022, la Régie prendra les mesures suivantes :

- Améliorer la rapidité et la clarté des processus. Cela suppose des mesures pour améliorer l'efficacité des processus décisionnels, soit définir et résoudre les problèmes qui surviennent par la mobilisation précoce; rationaliser certaines demandes à faible impact; fournir des instructions claires pour le dépôt des documents.
- Améliorer les processus et les mécanismes de participation du public inclusifs de la Régie pour éliminer les obstacles et créer une interface conviviale et accueillante. Ce travail portera également sur l'utilisation d'outils novateurs pour assister les processus virtuels ou écrits tout en respectant les mesures d'éloignement physique liés à la COVID-19.
- Investir davantage dans le processus de [règlement extrajudiciaire des différends](#)^{vii} de la Régie, une démarche fondée sur les intérêts et la confidentialité pour résoudre les différends hors des processus réglementaires officiels.
- Améliorer l'accès aux données sur les processus décisionnels et leur analyse, afin de bonifier le processus et de fournir des renseignements pertinents et accessibles aux parties prenantes participant à l'examen d'une demande ainsi qu'à celles qui s'intéressent aux activités de la Régie.

Analyse comparative entre les sexes plus

- L'alinéa 183(2)c) de la LRCE énonce les facteurs d'ACS+ à prendre en considération dans les recommandations de la Commission au ministre, comme les effets sur la santé et les effets sociaux et économiques, notamment en ce qui a trait à l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires. La Régie a publié des lignes directrices sur l'évaluation des exigences de dépôt relatives à l'ACS+ dans les demandes et a commencé à étudier des demandes sous l'angle de ces lignes directrices.
- Les gestionnaires d'audience, les conseillers en processus et les spécialistes des questions socioéconomiques de la Régie veillent à ce que les activités de mobilisation précoce, les services de règlement extrajudiciaire des différends et les processus décisionnels de la Régie soient accessibles à divers groupes, dont les femmes,

les hommes, les personnes de diverses identités de genre et les Canadiens sous-représentés.

Expérimentation

- En partenariat avec Code for Canada, la Régie met au point une solution numérique pour améliorer les systèmes qui favorisent la participation du public à ses instances. Le fruit de leur travail facilitera et élargira l'accès du public au portail de participation de la Régie, tout en améliorant les processus et les fonctions connexes pour la gestion des données sur les participants.
- La Régie évaluera les données se rapportant aux processus décisionnels pour y dégager les liens et les tendances entre des facteurs comme le type de projet, l'emplacement, les délais d'évaluation, les demandes de renseignements et les conditions imposées par la Régie. Ce travail servira de base à des recommandations ciblées visant l'amélioration des processus.

Résultats prévus pour Processus décisionnel

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2017-2018 ^(a)	Résultat réel 2018-2019 ^(a)	Résultat réel 2019-2020 ^(b)
Les processus décisionnels sont justes.	Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.	Au plus 0 %	Mars 2022	0 %	0 %	0 %
Les processus décisionnels sont rapides.	Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service.	Au moins 100 %	Mars 2022	100 %	100 %	100 %
Les processus décisionnels sont transparents.	Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.	Au moins 75 %	Mars 2022	88 %	73 %	79 %

Les processus décisionnels sont accessibles.	Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer à un processus décisionnel.	Au moins 90 %	Mars 2022	94 %	100 %	100 %
--	--	---------------	-----------	------	-------	-------

(a) Résultats réels de l'Office national de l'énergie.

(b) Résultats réels présentés sous le régime de la Régie de l'énergie du Canada avec l'adoption de la LRCE le 28 août 2019.

Ressources financières budgétaires prévues pour Processus décisionnel (en dollars)

Dépenses budgétaires 2021-2022 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
19 419 562	19 419 562	18 914 053	15 443 090

Ressources humaines prévues pour Processus décisionnel (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024
107	103,5	87,5

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{viii}.

Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Description

Fixer des attentes réglementaires pour les sociétés réglementées et veiller à l'exécution tout le long du cycle de vie des activités liées à l'énergie – de la construction à l'exploitation, puis à la cessation d'exploitation. Les activités concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, l'énergie renouvelable extracôtière, les droits et tarifs, les exportations et les importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Faits saillants de la planification

La prévention des dommages est fondamentale pour assurer la sécurité des personnes et la protection de l'environnement. Nous veillons à l'application de normes de sécurité et environnementales comptant parmi les plus strictes au monde, mais notre surveillance va bien au-delà de la seule conformité. Nous attendons des sociétés qu'elles adoptent de nouvelles technologies et des méthodes novatrices pour améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs systèmes de gestion en vue de prévenir les dommages. Nous comptons également sur les sociétés pour qu'elles s'adaptent aux nouvelles attentes des Canadiens et des peuples autochtones à l'égard des sociétés du secteur énergétique pour qu'elles mobilisent et consultent sur la façon dont elles protègent l'environnement, les personnes et les biens.

Nous avons des attentes semblables à notre égard en matière d'évolution, d'innovation, d'adaptation et d'amélioration. Nous continuons d'accroître la participation de surveillants autochtones dans nos activités de surveillance de manière à prendre davantage en compte les points de vue des Autochtones dans notre travail. Cette intégration des perspectives autochtones nous assistera dans l'élaboration d'un modèle durable et à long terme de surveillance autochtone dans le cadre de notre surveillance et soutiendra nos efforts en ce qui a trait à la réconciliation.

Nous poursuivons nos efforts visant à enrichir notre bibliothèque de données afin de détecter les tendances et de recenser les risques, en constante évolution, et d'amener des mesures ciblées pour réduire les dommages. Au cours de l'exercice 2020-2021, nous avons élargi l'ensemble de données sur les activités non autorisées et les dommages aux pipelines, ce qui nous a permis de mettre en place des mécanismes d'examen et de surveillance plus efficaces et plus efficaces. Cet ensemble de données plus riche nous aidera à dégager des mesures plus ciblées pour réduire le nombre d'activités non autorisées.

Le *Règlement sur les pipelines terrestres*^{ix} est en vigueur depuis 1999. Nous étudierons et proposerons des changements pour lesquels les consultations auprès des Canadiens, de l'industrie et des peuples autochtones se poursuivront durant l'exercice 2021-2022.

Enfin, nous cherchons toujours des moyens novateurs d'améliorer les résultats de l'industrie en exerçant une influence plus marquée en culture de sécurité. Les éléments que nous surveillons en ce qui a trait à l'appréciation des risques des sites contaminés, à la culture de sécurité dans les inspections et à la qualité des pipelines guideront nos plans au cours de l'exercice. Cette information orientera nos interactions avec les sociétés du secteur énergétique pour communiquer les résultats et les enseignements dans le but de prévenir les dommages.

Pour appuyer la responsabilité essentielle relative à la surveillance de la sécurité et de l'environnement durant l'exercice 2021-2022, la Régie prendra les mesures suivantes :

- Déployer et appliquer son arsenal complet d'outils de surveillance pour continuer à viser le double objectif de zéro incident lié à la sécurité des travailleurs et de zéro incident nuisible à l'environnement, en particulier pendant la construction.
- Continuer à passer en revue et à actualiser nos mécanismes de surveillance pour assurer le respect des exigences relatives à la COVID-19 et la sécurité des Canadiens et des communautés autochtones établies à proximité des activités réglementées.
- Élaborer un modèle durable, en concertation avec les peuples autochtones du Canada, afin d'intégrer des surveillants autochtones dans nos activités de surveillance.
- Adopter des technologies permettant de faciliter la collaboration et le partage des résultats de nos activités de surveillance avec les surveillants et les communautés autochtones.
- Continuer de répertorier les projets de recherche technique qui favoriseront davantage l'adoption de méthodes novatrices et améliorées pour assurer l'intégrité des pipelines.
- Être prêts à appuyer les demandes de mise en valeur des ressources et la surveillance des activités s'y rattachant dans les régions du Nord.
- Renforcer et instaurer des exigences de conformité et de surveillance des systèmes de contrôle industriel.
- Utiliser plus efficacement les données sur les dommages impliquant des pipelines pour établir des interventions ciblées visant à réduire les risques de dommages.
- Entreprendre notre prochain examen périodique des ententes relatives au financement par les sociétés réglementées des activités de cessation d'exploitation de pipelines.

Analyse comparative entre les sexes plus

- Nous ne nous attendons pas à ce que les activités liées à la sécurité et à la surveillance aient d'incidences négatives sur les Canadiens appartenant à des groupes identifiables. La Régie vérifiera durant les activités subséquentes de surveillance de la sécurité le respect des conditions particulières imposées aux demandeurs sur les questions d'ACS+ pendant le processus d'examen des demandes.
- Pour ses projets d'élaboration de réglementation, la Régie effectue une ACS+ conformément à la *Directive du Cabinet sur la réglementation*. Afin de continuer à renforcer son cadre de réglementation, la Régie évaluera l'impact que des changements proposés à un règlement pourraient avoir sur les Canadiens des groupes visés.
- Des termes sans distinction de genre seront employés et privilégiés dans les communications avec le secteur réglementé.
- Pour donner suite aux recommandations émanant d'une évaluation du Programme du cadre de réglementation, nous nous emploierons à améliorer notre processus de modification de celui-ci pour qu'il soit plus accessible à tous les Canadiens. Nous miserons également sur les efforts déployés à l'égard de la priorité stratégique de la gestion des données et de la transformation numérique pour rejoindre un auditoire plus large dans nos consultations.

Expérimentation

- La Régie continuera à mettre au point des méthodes pour extraire des données et des images environnementales et socioéconomiques et des images de différents dépôts réglementaires (comme des rapports sur la remise en état, des rapports d'avancement des travaux de construction et des évaluations environnementales et socioéconomiques) pour l'aider, ainsi que les collectivités – y compris autochtones – à assurer une meilleure surveillance et à accroître les connaissances sur la prévention des préjudices aux personnes et des dommages à l'environnement.
- La Régie s'affaire à élaborer des outils pour favoriser une collaboration efficace en matière de surveillance avec les surveillants autochtones et améliorer l'échange d'information avec les communautés autochtones au moyen de cartes interactives.

Résultats prévus pour Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2017-2018 ^(a)	Résultat réel 2018-2019 ^(a)	Résultat réel 2019-2020 ^(b)
Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.	Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées.	Au plus 0	Mars 2022	7	13	6
	Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées qui causent des préjudices à l'environnement.	Au plus 0	Mars 2022	12	13	2
	Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées impliquant des récidivistes.	Au plus 15 %	Mars 2022	12 %	18 %	12 %

(a) Résultats réels de l'Office national de l'énergie.

(b) Résultats réels présentés sous le régime de la Régie de l'énergie du Canada avec l'adoption de la LRCE le 28 août 2019.

Ressources financières budgétaires prévues pour Surveillance de la sécurité et de l'environnement (en dollars)

Dépenses budgétaires 2021-2022 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
25 473 425	25 473 425	24 081 579	22 146 529

Ressources humaines prévues pour Surveillance de la sécurité et de l'environnement (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024
144,5	133,5	123

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^x.

Information sur l'énergie

Description

Recueillir, surveiller, analyser et publier des renseignements sur les marchés et la demande d'énergie, les sources d'énergie, la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité.

Faits saillants de la planification

Pour permettre la transition vers une économie à faible émissions de carbone, les Canadiens ont besoin d'informations fiables sur les enjeux énergétiques auxquels ils font face, y compris des données et des renseignements sur l'infrastructure énergétique qui se trouve près de leurs collectivités. L'information sur l'énergie les aide à comprendre ce qui se passe dans le secteur de l'énergie aujourd'hui et ce à quoi il pourrait ressembler dans les années à venir. Des outils comme notre [carte interactive des pipelines](#)^{xi}, nos [profils pipeliniers](#)^{xii} et notre série [Avenir énergétique](#)^{xiii} qui propose des perspectives énergétiques à la grandeur du pays ont aidé de nombreux Canadiens à mieux comprendre la filière énergétique canadienne. Nous sommes déterminés à diffuser des informations locales et nationales encore meilleures au cours de la prochaine année.

La Régie produit des analyses et des données neutres et factuelles sur l'énergie, ce qui est essentiel pour qu'elle continue à renforcer la confiance des Canadiens envers elle. L'accès à des données pertinentes, exactes et actuelles sur l'énergie permet aux Canadiens d'effectuer leurs propres recherches, de prendre des décisions et de comprendre le paysage énergétique dans lequel ils évoluent. En améliorant leur compréhension de l'énergie et leurs connaissances sur celle-ci, nous soutenons la compétitivité du Canada dans les marchés énergétiques mondiaux.

Nous savons que l'énergie influe sur les gens dans leur milieu et nous fournirons davantage d'informations locales que les Canadiens apprécient dans nos données et nos publications. Nous offrirons des formats de publication de l'information améliorés, dont des visualisations de données plus nombreuses et de meilleure qualité qui faciliteront la compréhension. Nous solliciterons également les commentaires des peuples autochtones et des parties prenantes sur nos produits et sur la façon de les partager pour les rendre plus accessibles et plus pertinents.

La Régie possède une grande quantité d'informations sur l'infrastructure énergétique qu'elle réglemente, mais une bonne partie de celles-ci est difficile d'accès et de consultation pour un auditoire non spécialisé. Nous nous engageons à faciliter davantage l'accès à cette information et à la rendre plus facile à comprendre, afin d'accroître la transparence de la surveillance réglementaire de la Régie.

En octobre 2020, le [Centre canadien d'information sur l'énergie \(« CCIE »\)](#)^{xiv} a lancé son site Web convivial. Nous poursuivrons et étendrons notre collaboration avec d'autres

organismes qui offrent de l'information sur l'énergie afin de combler les lacunes actuelles dans les données et de fournir de nouveaux produits d'information sur l'énergie grâce à une approche pangouvernementale.

Pour concrétiser la responsabilité essentielle relative à l'information sur l'énergie en 2021-2021, la Régie prendra les mesures suivantes :

- Renforcer la collaboration avec nos partenaires offrant de l'information sur l'énergie pour soutenir le CCIE.
- Diffuser une meilleure information aux Canadiens sur le commerce de l'énergie en misant sur notre collaboration avec Statistique Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada.
- Innover dans nos outils de modélisation énergétique et d'analyse des données afin de mieux tenir compte de l'évolution constante de la production, du transport et de la consommation d'énergie au Canada.
- Améliorer l'accès à l'information sur les installations relevant de la Régie en veillant à ce qu'elle soit facile à trouver et à comprendre.

Analyse comparative entre les sexes plus

- Les produits d'information sur l'énergie sont conçus de manière à ne pas faire de distinction, et nous nous emploierons à constamment revoir nos politiques et nos programmes sous l'angle de l'analyse comparative entre les sexes plus. Nous continuerons aussi à nous assurer que nos produits d'information sur l'énergie respectent toutes lignes directrices sur l'accessibilité du gouvernement du Canada.

Expérimentation

- Nous mettrons à l'essai des modèles en source libre sur l'énergie pour inviter les Canadiens à « vérifier nos calculs » et à utiliser ces modèles pour leurs propres recherches et analyses.
- Nous entreprendrons des essais plus approfondis de l'expérience utilisateur dans l'élaboration de nos produits d'information sur l'énergie.
- Nous publierons un code source qui extrait l'information des dépôts réglementaires présentée en format PDF afin d'améliorer nos produits d'information sur les pipelines.
- Nous collaborerons avec nos partenaires fédéraux à la création de produits d'information sur l'énergie fréquents et en temps réel (p. ex., tableau de bord sur l'électricité en temps réel).

- Nous explorerons la possibilité d'utiliser la technologie des chaînes de blocs pour collecter et analyser des données sur le commerce afin de voir comment cette technologie pourrait contribuer davantage à l'atteinte des objectifs de la Régie.

Résultats prévus pour Information sur l'énergie

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2017-2018 ^(a)	Résultat réel 2018-2019 ^(a)	Résultat réel 2019-2020 ^(b)
Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions.	Preuve que les Canadiens consultent et utilisent les produits d'information sur l'énergie de la Régie et son expertise, y compris les données concernant des collectivités en particulier, pour se renseigner, faire des recherches ou prendre des décisions.	s.o. ^(c)	Mars 2022	Non disponible. Ancien indicateur : Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée Cible : Au moins 750 000 986 347	Non disponible. Ancien indicateur : Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée Cible : Au moins 750 000 1 216 873	Non disponible. Ancien indicateur : Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée Cible : Au moins 750 000 1 273 727
Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information de la Régie de l'énergie du Canada.	Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie.	Au moins 85	Mars 2022	76	105	56

(a) Résultats réels de l'Office national de l'énergie. Indicateur remplacé à compter de 2021-2022.

(b) Résultats réels présentés sous le régime de la Régie de l'énergie du Canada avec l'adoption de la LRCE le 28 août 2019. Indicateur remplacé à compter de 2021-2022.

(c) Nouvel indicateur à partir de l'exercice 2021-2022; résultats non disponibles pour les exercices précédents.

Ressources financières budgétaires prévues pour Information sur l'énergie
(en dollars)

Dépenses budgétaires 2021-2022 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
8 112 706	8 112 706	5 335 109	5 013 595

Ressources humaines prévues pour Information sur l'énergie (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024
54,4	32,4	29,4

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xv}.

Mobilisation

Description

Mener des activités de mobilisation nationales et régionales auprès des peuples autochtones et des parties prenantes par la forme d'un dialogue ouvert, des questions, d'un partage de points de vue et d'une collaboration. Ces activités portent sur l'ensemble des décisions et des actions qui ont trait au mandat conféré par la loi.

Faits saillants de la planification

La Régie s'emploie à mettre en œuvre un modèle de mobilisation axé sur l'établissement de relations, l'écoute des Canadiens et la diffusion de l'information unique qu'elle possède pour relever et corriger les problèmes dans un esprit de collaboration, en améliorant continuellement ses façons de faire.

Elle s'efforce de mobiliser divers groupes sur les décisions qui les touchent directement. Le maintien de ce dialogue, et l'information qu'elle en retire, aide la Régie et ses partenaires à rendre des décisions et à formuler des recommandations plus judicieuses qui favorisent la sécurité et la protection de l'environnement, l'efficacité réglementaire, la compétitivité économique, la diffusion des connaissances en matière d'énergie et la transparence dans tous les aspects de son travail. Nous déployons également des efforts pour lancer la mobilisation plus tôt que par le passé afin d'intégrer plus efficacement les commentaires recueillis aux étapes de la planification des projets et des initiatives.

Le Canada est un grand pays diversifié. Chaque région a des intérêts et des défis qui lui sont propres, et notre travail se répercute de différentes façons selon les personnes. Nous examinons comment nous pouvons nous assurer de mieux comprendre les points de vue nationaux et régionaux dans notre mission et être en mesure de communiquer efficacement à la grandeur du pays. Le recours aux technologies et à des outils numériques de mobilisation pour faciliter la collaboration avec les Canadiens, dans un format qui leur convient (comme ils le veulent, quand ils le veulent et où ils le veulent), sera la clé de cet effort.

Mis en place conjointement par des peuples autochtones et le gouvernement du Canada, dont la Régie, deux [comités consultatifs et de surveillance autochtones](#)^{xvi} agissent en toute indépendance afin d'accroître la participation des Autochtones aux activités de surveillance par le gouvernement du Canada du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et du programme de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge.

Le travail de la Régie avec les comités consultatifs et de surveillance autochtones continuera de façonner sa démarche plus vaste visant à intégrer les perspectives autochtones à ses activités de surveillance et à renforcer la mobilisation des communautés autochtones. La Régie reconnaît l'importance d'assurer la participation des Autochtones à la surveillance des grands projets ainsi que la précieuse contribution des surveillants

autochtones. Les activités de surveillance autochtone de la Régie continuent de s'étendre et de s'améliorer. Nous travaillons en collaboration avec les comités consultatifs et de surveillance autochtone, les surveillants autochtones et les sociétés et apprenons d'eux. Les activités s'étendent maintenant à des projets pour lesquels il n'y a pas de comité consultatif et de surveillance autochtone.

Pour concrétiser la responsabilité essentielle relative à la mobilisation en 2021-2022, la Régie prendra les mesures suivantes :

- Mobiliser les comités consultatifs et de surveillance autochtone, le Groupe chargé des questions foncières, les associations sectorielles et les organismes des municipalités régionales.
- Élaborer une stratégie nationale de mobilisation et élargir nos liens avec les peuples autochtones et les parties prenantes touchés.
- Soutenir les volets des programmes de la Régie qui visent à faire participer les peuples autochtones et les parties prenantes aux efforts d'amélioration du programme de surveillance, ainsi qu'aux nouvelles pratiques de consultation de la Couronne et de mobilisation précoce. Étendre l'usage d'outils de mobilisation numériques dans nos activités de mobilisation.
- Étudier de nouvelles façons d'aider les parties prenantes et les titulaires de droits à interagir avec la Régie hors des processus d'audience.
- Accroître les moyens pour recueillir les commentaires pendant l'élaboration de règlements.

Analyse comparative entre les sexes plus

- Les mesures de mobilisation introduites durant l'exercice 2020-2021 permettent à la Régie de vérifier l'efficacité de ses méthodes pour recueillir des points de vue diversifiés afin d'éclairer ses décisions et de guider son travail.
- Nous emploierons une approche fondée sur l'ACS+ pour évaluer l'efficacité de la mobilisation, recenser les améliorations à apporter aux programmes et conseiller l'organisation sur les moyens de prendre en compte les divers points de vue qui reconnaissent que les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre peuvent avoir une interprétation différente des politiques de mobilisation, des programmes et des projets.

Expérimentation

- La Régie étudiera et élargira l'utilisation d'outils de mobilisation en ligne, de mécanismes de rétroaction et de techniques d'extraction des données. Cela lui permettra de mieux définir et communiquer l'information aux collectivités et de s'assurer d'avoir la bonne information en main lors de ses rencontres avec des

communautés autochtones et des parties prenantes sur des questions qui leur sont propres.

Résultats prévus pour Mobilisation

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2017-2018 ^(b)	Résultat réel 2018-2019 ^(b)	Résultat réel 2019-2020 ^(c)
L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada.	La preuve que les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada.	Témoignage narratif ^(a)	Mars 2022	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Les peuples autochtones et les parties prenantes fournissent des commentaires indiquant que la mobilisation de la Régie de l'énergie du Canada est porteuse de sens.	Pourcentage des participants aux activités de mobilisation qui affirment que celle-ci était porteuse de sens.	Au moins 75 %	Mars 2022	Pourcentage des parties prenantes sondées ayant participé à une activité de mobilisation de l'Office qui affirment que l'exercice était porteur de sens : 76 %	Pourcentage des parties prenantes sondées ayant participé à une activité de mobilisation de l'Office qui affirment que l'exercice était porteur de sens : 84 %	Pourcentage des parties prenantes sondées ayant participé à une activité de mobilisation de la Régie de l'énergie du Canada qui affirment que l'exercice était porteur de sens : 92 %

				Pourcentage des Autochtones sondés ayant participé à des activités de mobilisation de l'Office qui affirment que l'exercice était porteur de sens : 80 %	Pourcentage des Autochtones sondés ayant participé à des activités de mobilisation de l'Office qui affirment que l'exercice était porteur de sens : 80 %	Pourcentage des Autochtones sondés ayant participé à des activités de mobilisation de la Régie de l'énergie du Canada qui affirment que l'exercice était porteur de sens : 80 %
--	--	--	--	---	---	--

- (a) Nouvel indicateur qualitatif (narratif) entré en vigueur en 2020-2021; résultats non disponibles pour les exercices précédents.
- (b) Résultats réels de l'Office national de l'énergie relatifs au deuxième indicateur.
- (c) Résultats réels présentés sous le régime de la Régie de l'énergie du Canada avec l'adoption de la LRCE le 28 août 2019 pour le deuxième indicateur.

Ressources financières budgétaires prévues pour Mobilisation (en dollars)

Dépenses budgétaires 2021-2022 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
10 789 049	10 789 049	9 958 236	7 067 717

Ressources humaines prévues pour Mobilisation (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024
47,6	43,6	26,6

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xvii}.

Services internes : résultats prévus

Description

Les Services internes comprennent ces groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les Services internes désignent les activités et les ressources des 10 services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes d'un ministère. Ces services sont les suivants :

- services de gestion et de surveillance;
- services des communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Les Services internes participeront à la définition et à la mise en œuvre des mesures se rattachant aux quatre priorités stratégiques, en l'occurrence, confiance, réconciliation, compétitivité, innovation en matière de données et de technologie numérique, abordées plus haut dans le présent rapport.

Les Services internes harmoniseront les programmes et le soutien en relevant les lacunes entre les structures actuelles et celles qui sont nécessaires pour concrétiser la mission, la vision et les priorités stratégiques de la Régie, dans le but de créer et de maintenir un effectif engagé, habilité et exemplaire. Le plan stratégique triennal en matière de ressources humaines permettra d'améliorer les pratiques de leadership à la grandeur de l'organisation par la culture, les politiques et le soutien aux programmes, ainsi que par la gestion du changement et la communication.

Durant l'exercice 2021-2022, les Services internes prendront les mesures suivantes :

- Intégrer le système SAP, qui deviendra notre système de gestion des finances et du matériel.
- Assister les organismes centraux et les autres ministères dans la mise en œuvre du système de RH et de paye ProGen.

- Investir dans un effectif concurrentiel en offrant des possibilités de formation sur les données et le numérique pour favoriser un changement de culture à l'échelle de l'organisation.
- Gagner la confiance du public en améliorant l'accès aux données et à l'information au moyen d'ensembles de données ouvertes et d'interfaces conviviales. Les projets d'extraction des données, de structuration, d'interaction et d'analytique rendront l'information plus facilement accessible, consultable et utilisable pour un plus large éventail d'utilisateurs.
- Mettre en œuvre le programme GCDocs¹, afin d'uniformiser les processus et les solutions de gestion de l'information grâce à la technologie et à la gouvernance.
- Accroître l'efficacité et l'efficacé de la réglementation en offrant au personnel des solutions numériques qui réduisent les interventions manuelles pour les demandes administratives courantes à faible risque.
- Promouvoir l'utilisation des services de l'informatique en nuage à la Régie afin de rendre l'organisation plus mobile et de soutenir ses initiatives de transformation numérique.
- Accroître l'utilisation des éléments visuels et numériques dans nos produits de communication et notre site Web.
- La Régie renforcera la planification et la production de rapports sur le rendement et accroîtra ses compétences en gestion de programmes.

Analyse comparative entre les sexes plus

- La communauté de pratique, les outils et la formation en matière d'ACS+ de la Régie continueront d'évoluer et seront mis à la disposition du personnel.
- La Régie continuera à évaluer la façon dont sa réponse à la pandémie et ses plans de retour au bureau peuvent agir différemment sur divers groupes d'employés.
- L'approche en matière d'emploi et de diversité sensibilise au besoin d'un effectif diversifié à l'image de la collectivité dans laquelle il évolue, renforce l'organisation et joue un rôle essentiel dans le recrutement et le maintien d'employés compétents.
- Le déblocage et la numérisation des données fourniront un soutien accru pour mener l'ACS+.
- Comme l'exige la politique du gouvernement du Canada en matière de communications et d'image de marque, la Régie continuera de diffuser l'information sous plusieurs formes afin de répondre aux besoins diversifiés des Canadiens et

¹ GCDocs est la solution standard de gestion des documents et des dossiers électroniques standard du gouvernement du Canada.

d'assurer l'accessibilité égale à celle-ci pour tous les publics, dont les communautés autochtones, ethnoculturelles et de langue officielle minoritaires.

Expérimentation

- La Régie a extrait des tableaux et des figures des évaluations environnementales et socioéconomiques de 38 grands projets pipeliniers depuis 2002. Un outil de recherche permettant de parcourir ces évaluations procurera au public un accès plus facile à de précieuses données environnementales et socioéconomiques à des fins de recherche, d'analyse et de prise de décisions.

Ressources financières budgétaires prévues pour les Services internes (en dollars)

Dépenses budgétaires 2021-2022 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
44 298 450	44 298 450	38 415 591	33 953 853

Ressources humaines prévues pour les Services internes (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024
191,5	173,5	158

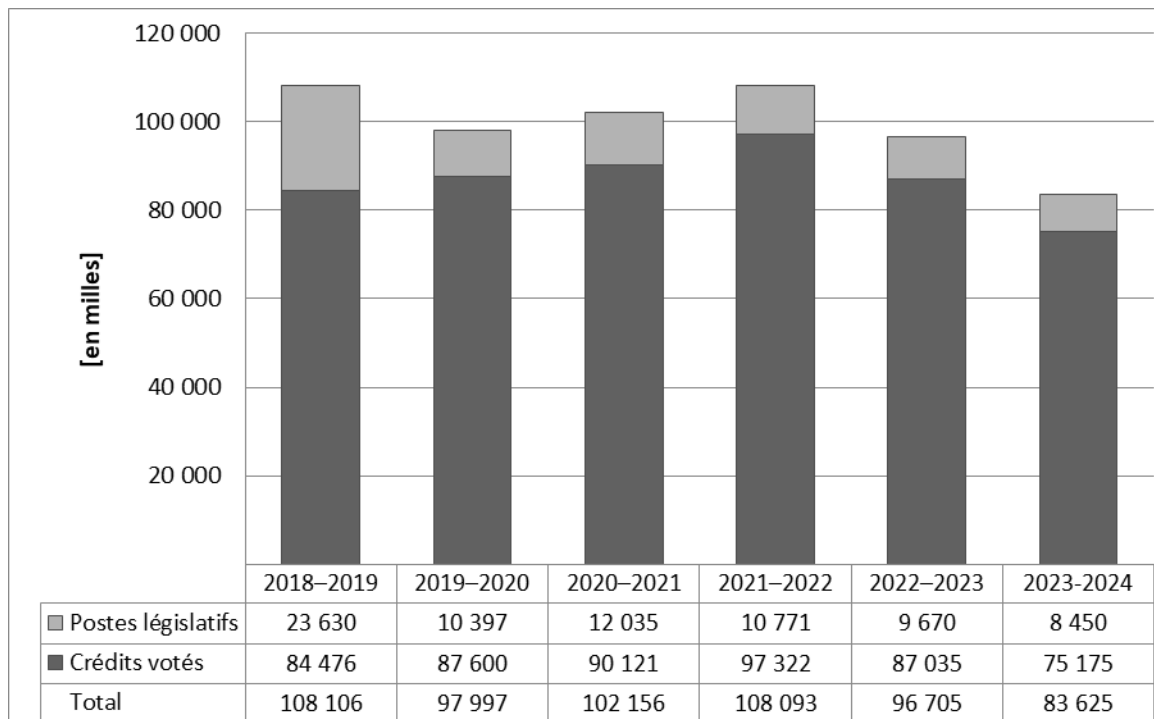
Dépenses et ressources humaines

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines du ministère prévues pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice à venir avec les dépenses réelles pour les exercices précédents.

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2018-2019 à 2023-2024

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les Services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réelles, les prévisions des dépenses et les dépenses prévues pour chaque responsabilité essentielle de la Régie de l'énergie du Canada et pour les Services internes pour les exercices pertinents à l'année de planification en cours.

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses 2018-2019 ^(a)	Dépenses 2019-2020 ^(b)	Prévisions des dépenses 2020-21	Dépenses budgétaires 2021-22 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Processus décisionnel	23 372 250	21 550 144	22 911 490	19 419 562	19 419 562	18 914 053	15 443 089
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	22 648 545	24 588 408	22 728 489	25 473 425	25 473 425	24 081 579	22 146 529
Information sur l'énergie	9 554 137	9 235 424	5 404 829	8 112 706	8 112 706	5 335 109	5 013 595
Mobilisation	5 811 773	7 611 046	10 328 332	10 789 048	10 789 048	9 958 236	7 067 717
Total partiel	61 386 705	62 985 022	61 373 140	63 794 741	63 794 741	58 288 977	49 670 930
Services internes	32 009 262	35 011 968	40 782 912	44 298 450	44 298 450	38 415 591	33 953 853
Services internes – Remise de droits ^(c)	14 710 000	-	-	-	-	-	-
Total	108 105 967	97 996 990	102 156 052	108 093 191	108 093 191	96 704 568	83 624 783

(a) Dépenses de l'Office national de l'énergie.

(b) Résultats réels présentés sous le régime de la Régie de l'énergie du Canada avec l'adoption de la LRCE le 28 août 2019.

(c) En décembre 2018, la gouverneure générale en conseil, suivant la recommandation du ministre des Ressources naturelles et du Conseil du Trésor, aux termes du paragraphe 23(2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, a pris un décret pour que soit remise une somme de 14 710 000 à Northern Gateway Pipelines Limited Partnership.

Écart entre les dépenses de 2018-2019 et celles de 2019-2020

Les dépenses pour 2019-2020 ont diminué de 10,11 millions de dollars par rapport à celles de 2018-2019 principalement en raison de ce qui suit :

- une baisse de 14,71 millions de dollars liée au décret de la gouverneure en conseil ordonnant une remise de droits à Northern Gateway Pipelines Limited;
- une réduction de 4,51 millions de dollars liée au réexamen du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain;
- une réduction nette de 2,43 millions de dollars liée essentiellement aux rajustements de rémunération dans les conditions d'emploi de l'administration publique fédérale;

- une augmentation de 2,35 millions de dollars liée aux coûts de transition à la Régie de l'énergie du Canada dans le budget de 2019;
- une augmentation de 9,19 millions de dollars liée essentiellement à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018.

Écart entre les dépenses de 2019-2020 et celles prévues de 2020-2021

Les dépenses prévues pour 2020-2021 sont supérieures de 4,16 millions de dollars aux dépenses de 2019-2020 principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 2,81 millions de dollars liée à l'initiative d'innovation en matière de données et d'information dans le budget de 2020;
- une augmentation de 22,3 millions de dollars liée à la stabilisation des activités de la Régie canadienne de l'énergie dans le budget de 2020;
- une augmentation de 1,61 million de dollars principalement liée au régime d'avantages sociaux des employés.
- une diminution de 13,29 millions de dollars liée à l'infrastructure de transport de l'énergie dans le budget de 2015;
- une diminution de 5,83 millions de dollars des fonds du budget de 2017 liés à la surveillance de la sûreté des pipelines pendant tout le cycle de vie et à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information;
- une diminution de 2,35 millions de dollars liée aux coûts de transition à la Régie de l'énergie du Canada dans le budget de 2019;
- une diminution de 0,87 million de dollars liée à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;
- une diminution de 0,22 million de dollars liée au réexamen du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.

Écart entre les dépenses prévues de 2020-2021 et celles prévues de 2021-2022

Les dépenses prévues pour 2021-2022 sont supérieures de 5,94 millions de dollars aux dépenses prévues pour 2020-2021 principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 4,47 millions de dollars liée à l'initiative d'innovation en matière de données et d'information dans le budget de 2020;
- une augmentation de 1,06 million de dollars liée au renouvellement de la convention collective;
- une augmentation de 0,41 million de dollars liée au régime d'avantages sociaux des employés.

Écart entre les dépenses prévues de 2021-2022 et celles prévues de 2022-2023

Les dépenses prévues pour 2022-2023 sont inférieures de 11,39 millions de dollars aux dépenses prévues pour 2021-2022 principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 1,04 million de dollars liée à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;
- une diminution de 1,76 million de dollars liée au comité consultatif et de surveillance autochtone dans le budget de 2017;
- une diminution de 7,28 millions de dollars liée à l'initiative d'innovation en matière de données et d'information dans le budget de 2020;
- une diminution nette de 1,31 million de dollars liée au renouvellement de la convention collective.

Écart entre les dépenses prévues de 2022-2023 et celles prévues de 2023-2024

Les dépenses prévues pour 2023-2024 sont inférieures de 13,08 millions de dollars aux dépenses prévues pour 2022-23 principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 9,98 millions de dollars liée à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;
- une diminution de 3,1 millions de dollars liée au renouvellement de la convention collective.

La Régie sollicitera le renouvellement de ce financement temporaire dans ses prochains budgets. Si celui-ci n'est pas renouvelé, l'organisation devra apporter des modifications à ses programmes et aux résultats escomptés.

La Régie est financée au moyen de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre environ 99 % de ces crédits auprès du secteur réglementé par la Régie. Toutes les sommes recouvrées sont versées dans le compte du receveur général du Canada et créditées au Trésor.

Les sociétés pipelinières et de transport d'électricité relevant de la compétence de la Régie (conformément à la LRCE) sont assujetties au recouvrement des coûts. Les demandes à l'étude par la Régie ou les nouvelles installations ne sont pas assujetties au recouvrement des coûts tant qu'elles ne sont pas mises en service. Toutefois, si la société n'a pas d'autres installations déjà réglementées par la Régie, un prélèvement unique est évalué une fois la construction autorisée.

Le [recouvrement des frais](#)^{xviii} est effectué chaque année civile.

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente les équivalents temps plein réels, les prévisions d'équivalents temps plein et les équivalents temps plein prévus pour chaque responsabilité essentielle de la Régie de l'énergie du Canada et pour les Services internes pour les exercices pertinents à l'année de planification en cours.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes

Responsabilités essentielles et Services internes	Équivalents temps plein réels 2018-2019 ^(a)	Équivalents temps plein réels 2019-2020 ^(b)	Prévisions d'équivalents temps plein 2020-2021	Équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein prévus 2022-2023	Équivalents temps plein prévus 2023-2024
Processus décisionnel	103,9	119,2	127,8	107	103,5	87,5
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	120,2	131,0	139,5	144,5	133,5	123
Information sur l'énergie	47,8	43,8	30,4	54,4	32,4	29,4
Mobilisation	34,0	37,8	56	47,6	43,6	26,6
Total partiel	305,9	331,8	353,7	353,5	313	266,5
Services internes	170,6	162,2	158,7	191,5	173,5	158
Total	476,5	494,0	512,4	545	486,5	424,5

(a) Équivalents temps plein de l'Office national de l'énergie.

(b) Résultats réels présentés sous le régime de la Régie de l'énergie du Canada avec l'adoption de la LRCE le 28 août 2019.

Écart entre les équivalents temps plein de 2018-2019 et de 2019-2020

L'ajout de 17,5 équivalents temps plein en 2019-2020 par rapport aux équivalents temps plein réels en 2018-2019 est lié aux fonds dans le budget de 2018 pour assurer la transition aux nouveaux processus d'évaluation d'impact et de réglementation découlant de la création de la Régie de l'énergie du Canada.

Écart entre les équivalents temps plein de 2019-2020 et les équivalents temps plein prévus de 2020-2021

L'ajout de 18,4 équivalents temps plein prévus en 2020-2021 par rapport aux équivalents temps plein réels de 2019-2020 est principalement lié aux fonds dans le budget de 2020 pour stabiliser les activités de la Régie de l'énergie du Canada et son initiative d'innovation en matière de données et d'information.

Écart entre la prévisions d'équivalents temps plein de 2020-2021 et les équivalents temps plein prévus de 2021-2022

L'ajout de 32,6 équivalents temps plein prévus en 2021-2022 par rapport à la prévision d'équivalents temps plein de 2020-2021 est lié aux fonds dans le budget de 2020 pour stabiliser les activités de la Régie de l'énergie du Canada et son initiative d'innovation en matière de données et d'information.

Écart entre les équivalents temps plein prévus de 2021-2022 et les équivalents temps plein prévus de 2022-2023

La réduction de 58,5 équivalents temps plein en 2021-2022 par rapport aux équivalents temps plein prévus de 2022-2023 est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- une diminution de 10 équivalents temps plein liée au comité consultatif et de surveillance autochtone dans le budget de 2017;
- une diminution de 6 équivalents temps plein liée à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;
- une diminution de 30 équivalents temps plein liée à l'initiative d'innovation en matière de données et d'information dans le budget de 2020;
- une diminution de 12,5 équivalents temps plein liée aux changements dans les niveaux de financement.

Écart entre les équivalents temps plein prévus de 2022-2023 et les équivalents temps plein prévus de 2023-2024

La réduction de 62 équivalents temps plein prévus en 2022-2023 par rapport aux équivalents temps plein prévus en 2023-2024 est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- une diminution de 44 équivalents temps plein liée à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;
- une diminution de 18 équivalents temps plein liée aux changements dans les niveaux de financement.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2021-2022^{xix}](#).

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensés prospectifs donne un aperçu des opérations de la Régie de l'énergie du Canada de 2020–2021 à 2021–2022.

Les montants des prévisions des résultats et des résultats prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions des dépenses et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web de la Régie de l'énergie du Canada](#)^{xx}.

État des résultats condensé prospectif
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2020-2021	Résultats prévus 2021-2022	Écart (résultats prévus pour 2021-2022 moins prévisions des résultats de 2020-2021)
Total des dépenses	119 575 14	125 487 552	5 912 138
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	119 575 414	125 487 552	5 912 138

Écart entre les dépenses prévues de 2020-2021 et celles prévues de 2021-2022

Les prévisions de dépenses de 2021-2022 sont supérieures de 5,91 millions de dollars aux prévisions de dépenses de 2020-2021 principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 4,47 millions de dollars liée à l'initiative d'innovation en matière de données et d'information dans le budget de 2020;
- une augmentation de 1,06 million de dollars liée au renouvellement de la convention collective;
- une augmentation de 0,38 million de dollars liée au régime d'avantages sociaux des employés.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Seamus O'Regan C.P. député

Administrateur général : Gitane De Silva

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles

Instruments habilitants : *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie (LRCE)*^{xxi}

Année d'incorporation ou de création : 2019

Autres : La LRCE est entrée en vigueur le 28 août 2019.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le [site Web de la Régie de l'énergie du Canada](#)^{xxii}.

Pour de plus amples informations sur les engagements de la lettre de mandat organisationnelle du ministère voir la « [les lettres de mandat du ministre](#) »^{xxiii}.

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel sont accessibles sur le [site Web de la Régie de l'énergie du Canada](#)^{xxiv}.

Cadre de présentation de rapports

La Régie a mis à jour les résultats et les indicateurs relatifs à l'information sur l'énergie afin de mieux refléter son orientation sur les résultats. Ces mises à jour visent à enrichir l'information sur les résultats et la façon dont ces derniers sont atteints.

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés de la Régie de l'énergie du Canada pour 2021-2022 sont illustrés ci-dessous.

	Responsabilité Essentielle 1 : Processus décisionnel		Responsabilité Essentielle 2 : Surveillance de la sécurité et de l'environnement		Responsabilité Essentielle 3 : Information sur l'énergie		Responsabilité Essentielle 4 : Mobilisation										
Cadre ministériel des résultats	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont justes.	Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.	Résultat ministériel : Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.	Indicateur : Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées.	Résultat ministériel : Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions.	Indicateur : Preuve que les Canadiens consultent et utilisent les produits d'information sur l'énergie de la Régie et son expertise, y compris les données concernant des collectivités en particulier, pour se renseigner, faire des recherches ou prendre des décisions.	Résultat ministériel : L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada.	Indicateur : La preuve que les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada.	Services internes								
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont rapides.	Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service.		Indicateur : Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées qui causent des préjudices à l'environnement.						Résultat ministériel : Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information de la Régie de l'énergie du Canada.	Indicateur : Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie.	Résultat ministériel : Les peuples autochtones et les parties prenantes fournissent des commentaires indiquant que la mobilisation de la Régie de l'énergie du Canada est porteuse de sens.	Indicateur : Pourcentage des participants aux activités de mobilisation qui affirment que celle-ci était porteuse de sens.				
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont transparents.	Indicateur : Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.		Indicateur : Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées impliquant des récidivistes.										Programme : Information sur les filières énergétiques	Programme : Information sur les pipelines	Programme : Mobilisation des parties prenantes	Programme : Mobilisation des Autochtones
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont accessibles.	Indicateur : Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel.															
Répertoire des programmes			Programme : Rendement des sociétés	Programme : Système de gestion et rendement du secteur													
			Programme : Gestion des situations d'urgence	Programme : Cadre de réglementation													

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xxv}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web de la Régie de l'énergie du Canada](#)^{xxvi}.

- ▶ Analyse comparative entre les sexes plus;
- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- ▶ Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de la Régie de l'énergie du Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales qui sont liées à ses résultats prévus pour 2021-2022.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérale dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xxvii}. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales y compris les objectifs les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes ainsi que sur les évaluations fiscales les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent uniquement du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation



Bureau principal
Calgary

517 Dixième Avenue S.-O.
Bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8



Bureau: 403-292-4800
Tél. sans frais:
1-800-899-1265

Bureau de
Montréal

505 boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 230
Montréal (Québec)
H3A 3C2

Bureau: 514-283-3114
Courriel:
infomontreal@rec-cer.gc.ca

Bureau de
Vancouver

800 rue Burrard
Bureau 219
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 0B9

Bureau: 604-666-3975
Courriel :
infovancouver@rec-cer.gc.ca

Bureau du Nord

5101 50^e avenue
Bureau 115 C.P. 2213
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2P7

Bureau: 867-766-8408
Courriel :
infonord@rec-cer.gc.ca



www.rec-cer.gc.ca



info@rec-cer.gc.ca



[@REC_CER](https://twitter.com/REC_CER)



<https://www.linkedin.com/company/rec-cer>



<https://www.youtube.com/c/CanadaEnergyRegulator>



<https://www.facebook.com/REC.CER>

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres en tenant compte de multiples facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)

Conduite d'activités visant d'abord à explorer, puis à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions, afin d'étayer la prise de décision sur des éléments probants et d'améliorer les résultats pour les Canadiens en examinant ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles choses), mais est distincte de celle-ci, car elle suppose une comparaison rigoureuse des résultats. Par exemple, l'utilisation d'un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation; tester systématiquement le nouveau site Web par rapport aux outils de sensibilisation existants ou à un ancien site Web pour voir lequel favorise un engagement accru est une expérimentation.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère sur une période de 3 ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de se concentrer et de faire rapport au cours de la période de planification. Les priorités ministérielles représentent ce qui est le plus important ou ce qui doit être fait en premier pour appuyer l'atteinte des résultats ministériels souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2021-2022, les priorités pangouvernementales renvoient aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement énoncé dans le discours du Trône de 2020 : Protéger les Canadiens de la COVID-19; Aider les Canadiens durant la pandémie; Rebâtir en mieux – une stratégie pour améliorer la résilience de la classe moyenne; Le pays pour lequel nous menons ce combat.

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Conséquence ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

résultat stratégique (strategic outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Notes en fin d'ouvrage

- i. Comité consultatif autochtone de la Régie de l'énergie du Canada, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/organisation-structure/comite-consultatif-autochtone/index.html>
- ii. *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fr/acts/C-15.1/>
- iii. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, <https://www.un.org/development/desa/indigenoux-peoples-fr/drip.html>
- iv. Plan ministériel 2021-2022 de la Régie de l'énergie du Canada <https://www.cer-rec.gc.ca/en/about/publications-reports/departmental-plan/2021-2022/index.html>
- v. *Loi sur l'Office national de l'énergie*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/N-7/>
- vi. Régie de l'énergie du Canada, Consultation de la Couronne, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/consultation-couronne/index.html>
- vii. Régie de l'énergie du Canada, Règlement extrajudiciaire des différends, <https://www.rec-cer.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/reglement-extrajudiciaire-differends/index.html>
- viii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ix. *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-99-294/>
- x. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xi. Régie de l'énergie du Canada, Carte interactive des pipelines, <https://www.rec-cer.gc.ca/fr/securite-environnement/rendement-lindustrie/carte-interactive-pipelines/index.html>
- xii. Régie de l'énergie du Canada, Profils pipeliniers, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/produits-base-energetiques/profils-pipeliniers/index.html>
- xiii. Régie de l'énergie du Canada, Avenir énergétique du Canada, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/index.html>
- xiv. Centre canadien d'information sur l'énergie, <https://information-energie.canada.ca/fr>
- xv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xvi. Régie de l'énergie du Canada, Surveillance autochtone, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/mobilisation-autochtones/surveillance-autochtone.html>
- xvii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xviii. Régie de l'énergie du Canada, Recouvrement des frais, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/recouvrement-frais/index.html>
- xix. Budget principal des dépenses 2021-22, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- xx. Régie de l'énergie du Canada, Plan ministériel 2021-2022, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2021-2022/index.html>
- xxi. *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.1/index.html>
- xxii. Régie de l'énergie du Canada, Plan ministériel 2021-2022, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2021-2022/index.html>
- xxiii. Premier Ministre du Canada, Lettres de Mandat, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat>
- xxiv. Régie de l'énergie du Canada, Plan ministériel 2021-2022, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2021-2022/index.html>
- xxv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxvi. Régie de l'énergie du Canada, Plan ministériel 2021-2022, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2021-2022/index.html>
- xxvii. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>